

## LE MARCHÉ A TERME : COUVERTURE DU RISQUE, ARBITRAGE OU SPECULATION ?

La forte volatilité des prix induite par la mondialisation de l'économie, a suscité un intérêt croissant pour de nouvelles formes de commercialisation des produits agricoles, tel que le marché à terme. Le développement de cette nouvelle pratique commerciale, nécessite d'en appréhender le fonctionnement ainsi que les avantages, inconvénients et limites.

### Mécanisme du marché à terme

Le marché à terme est un marché où ne s'échange aucune matière première mais des contrats normalisés.

(*Exemple* : 80 tonnes de blé tendre à 76 de PS, 15 % d'humidité et une date de livraison). Ces contrats fonctionnent aussi bien pour les ventes que pour les achats (*soja par exemple*).

Ce marché a plusieurs finalités : couverture du risque, arbitrage ou spéculation.

### Intérêt pour l'exploitant

L'intérêt pour le producteur est de s'assurer une couverture sur le risque de fluctuation de prix variant fortement sur certains produits agricoles (*près de 100 % récemment pour les céréales*) - un intérêt renforcé pour l'exploitant par sa capacité d'assurer la livraison physique du produit.

### Comment se positionne l'agriculteur ?

Son objectif est de ne pas subir les risques « marché ». A partir du semis (voir avant), il regarde sur le marché à terme s'il est en mesure de s'assurer une marge. Quand l'agriculteur estime que la marge espérée est suffisante, il souscrit un contrat et assure, de ce fait, une partie de sa marge finale.

Le marché à terme n'a pas la vocation d'être un marché physique. *En fonctionnement normal, l'agriculteur ne devrait pas aller jusqu'à la livraison.*

### Déroulement : de la prise de position à la sortie du marché à terme

Le déroulement des transactions ne peut se faire en direct pour un agriculteur : il doit faire appel à un intermédiaire qui assure les ordres de vente et d'achat.

En outre, un dépôt de garantie est nécessaire pour chaque contrat permettant de sécuriser les transactions.

### La prise de position sur le marché ou l'ordre de vente

L'agriculteur choisit le moment pour vendre sa production en passant par le négociateur au prix 'A'. La vente sera traitée si un acheteur se présente.

### La sortie du marché ou l'ordre d'achat

2 options possibles pour solder sa position :

- Attendre la fin du terme du contrat en assurant les livraisons : *option qui n'est pas la finalité réelle du marché à terme,*

- Déboucler sa position en rachetant au prix 'B' le lot acquis initialement sur le marché. En parallèle, les céréales sont livrées chez l'opérateur habituel.

**La marge est égale au prix de vente à l'opérateur physique + ou - gain sur le marché à terme.**

Une chambre de compensation permet de sécuriser le marché et de calculer les gains ou les pertes de chaque opérateur.

### Le contrat avec un opérateur

Cette formule de vente, outil de gestion du risque, nécessite de se former pour en comprendre les mécanismes. Leurs complexités incitent dans un premier temps, bon nombre d'exploitants à établir des contrats en direct avec leurs opérateurs habituels.

### Les limites du marché à terme

Ce marché de « contrat » attise l'appétit des spéculateurs qui délaissent d'autres marchés pour venir spéculer sur les marchés de denrées agricoles. Ces « traders » qui disposent de masses financières importantes accentuent la volatilité des prix.

Le marché à terme qui devait limiter la spéculation devient de ce fait en partie spéculatif. Une spéculation qui, sans marché à terme, serait peut être aussi importante sur un marché physique seul ?